

CHAPITRE III.

DE L'ADJECTIF.

L'*adjectif* (*) ne désigne ni un être physique, ni un être métaphysique; il exprime seulement la *qualité* ou la *manière d'être* du *substantif*.

Quand l'adjectif est seul, il ne présente rien de fixe à l'esprit, il ne lui offre que l'idée vague d'une qualité. Si l'on dit *bon, grand, juste*, l'esprit a une perception vague de *bonté*, de *grandeur*, de *justice*; mais, si l'on joint ces mots à des substantifs, il saisit un rapport réel, et voit ces qualités subsistantes dans un sujet, comme *bon père, grand arbre*; ainsi un mot est adjectif quand il présente l'idée vague d'une qualité, sans spécifier l'objet auquel on l'attribue.

(Dumarsais et Lévizac, page 243, t. I.)

La nature des adjectifs n'est pas tellement fixe et déterminée qu'ils ne puissent devenir quelquefois de véritables substantifs; c'est lorsque, cessant de les considérer sous leur rapport de qualification, nous en faisons les objets de nos pensées, comme *le bon est préférable au beau, le vrai doit être le but de nos recherches*; dans ces exemples, le *BON*, c'est-à-dire *ce qui est bon*; le *VRAI*, c'est-à-dire *ce qui est vrai*, ne sont pas de purs adjectifs; ce sont des adjectifs pris substantivement et qui désignent un sujet quelconque, en tant qu'il est *bon* ou *vrai*.

Souvent aussi le nom qu'on nomme substantif devient adjectif, et cela arrive lorsque ce nom est employé pour qualifier; ainsi quand je dis: « *Henri IV fut vainqueur et roi* comme Alexandre; » *vainqueur et roi*, substantifs, deviennent des adjectifs, puisqu'ils qualifient le mot *Henri IV*. (Dumarsais, au mot *Adjectif*, et Lévizac, t. I, page 243.)

(*) Le mot *adjectif*, dit Domergue, signifie plutôt *qui ajoute à*, que *ajouté à*. La terminaison *if* exprime, en général, un sens actif: *Destructif* ne signifie pas *détruit*, mais *qui porte la destruction*. *Corrosif* ne signifie pas *rongé*, mais *qui ronge*. Cette opinion a pour elle l'analogie, elle a de plus la raison: *Ajouté à* n'exprimerait que le matériel de l'adjectif; *qui ajoute à* en exprime la fonction; en effet, le nom adjectif ajoute toujours au sens du substantif exprimé ou sous-entendu.

Mais si je dis *Corneille* est un *poète*, le mot *poète* est substantif, parce qu'il est évident que je veux mettre *Corneille* dans une certaine classe d'écrivains. *Poète*, au contraire, est adjectif quand je dis *Corneille est poète*; car alors je ne veux qu'indiquer la qualité que j'attribue à *Corneille*.

(Condillac, page 163, chap. XI, 1^{re} partie.)

Il y a autant de sortes d'adjectifs qu'il y a de sortes de rapports ou qualités sous lesquelles on peut considérer les substantifs. Qu'un homme paraisse *beau, laid, ridicule, spirituel, etc.*, on a besoin d'un mot pour exprimer chacune de ces qualités, et ce mot est un adjectif.

Il suit de là que les mots *un, tout, nul, quelque, aucun, chaque, tel, quel, ce, cet, mon, ton, son, vos, votre, notre*, sont de véritables adjectifs, puisqu'ils modifient des substantifs, en les faisant considérer sous des points de vue particuliers.

(Même autorité, page 215, chap. XII, partie 1.)

Les Grammairiens qui ont rangé les adjectifs dans la classe des noms, et n'ont fait des uns et des autres qu'une même partie du discours, se sont donc grandement mépris. Cela doit d'autant plus étonner, que la dissemblance entre les noms substantifs et les adjectifs n'est pas plus équivoque qu'entre les noms et les verbes, ou même entre la cause et l'effet.

ARTICLE PREMIER.

VARIATION ACCIDENTELLE DES ADJECTIFS.

La fonction des adjectifs est, ainsi que nous l'avons dit, d'exprimer la qualité ou la manière d'être des substantifs; et c'est ce qu'ils font en s'identifiant, pour ainsi dire, avec eux. Comme l'adjectif n'est réellement que le substantif même, considéré avec la qualification que l'adjectif énonce, il en résulte qu'ils doivent avoir l'un et l'autre les mêmes signes des vues particulières sous lesquelles l'esprit considère la chose qualifiée. Parle-t-on d'un objet singulier, l'adjectif doit avoir la terminaison destinée à marquer le singulier. Le substantif est-il de la classe des noms qu'on appelle masculins, l'adjectif doit avoir le signe destiné à marquer les noms de cette classe. Enfin, l'adjectif doit être au masculin ou au féminin, au singulier ou au pluriel, selon la forme du substantif qu'il qualifie; mais en exprimant les qualités des objets auxquels l'adjectif est ainsi identifié, il peut les exprimer avec plus ou moins d'étendue: c'est ce que les Grammairiens nomment degrés de signification ou de qualification.

(Dumarsais, *Encycl. méth.*, au mot *Adjectif*.)

Il y a donc trois choses à considérer dans les adjectifs : le genre, le nombre, et les degrés de signification ou de qualification.

§ I.

DU GENRE DES ADJECTIFS.

Le substantif n'est, à l'exception d'un petit nombre de mots, que d'un seul genre. L'adjectif, au contraire, exprimant la manière d'être du substantif, doit être susceptible des deux genres : le masculin et le féminin ; il faut donc qu'il en revête la forme.

1^{re} RÈGLE. Les adjectifs terminés par un *e* muet ne changent pas de terminaison au féminin. On ne connaît alors dans quel genre ils sont employés que par celui des substantifs qu'ils accompagnent ; tels sont *volage, fidèle, aimable, prude*, etc.

Cependant *maître, traître, diable*, font au féminin *maîtresse, traîtresse, diablesse* ; mais peut-être est-ce parce qu'on emploie souvent ces adjectifs substantivement.

2^e RÈGLE. Les adjectifs terminés par une consonne, ou par une voyelle autre que l'*e* muet, servent pour le genre masculin : *sain, pur, sensé, poli*, etc., et leur féminin se forme par l'addition d'un *e* muet : *saine, pure, sensée, polie*, etc.

Sont exceptés :

1^o Les adjectifs où l'usage a voulu qu'on doublât la consonne finale, en y ajoutant un *e* muet : *sujet, sujette* (236) ; *partisan, partisanne* (237), etc., etc. Cependant on écrit *sultane, anglicane, océane, mahométane, persane, porte ottomane*, etc.

Voyez le doublement des Consonnes au chapitre de l'Orthographe.

2^o *Malin, bénin*, qui font au féminin *maligne, bénigne*.

3^o Les adjectifs en *eur* formés d'un participe présent par le changement de *ant* en *eur*, et qui font *euse* au féminin :

QUÉTANT, *quêteur, quêteuse* ;

POLISSANT, *polisseur, polisseuse* ;

CONNAISSANT, *connaisseur, connaisseuse* ;

CHANTANT, *chanteur, chanteuse* (238).

(236) « Le duc d'York avait fait demander une de ses *sujettes* pour femme. (Pélisson.)

(237) « Elle vous rendait bien justice, vous n'avez pas de *partisanne* plus sincère. » (Voltaire, *Lettre 29^e à d'Alembert*.)

L'Académie n'admet pas le féminin de cet adjectif.

(238) *Chanteuse* désigne simplement celle qui chante. Quand on veut parler

OBSERVATION. Ces sortes de mots sont essentiellement adjectifs : un homme *quêteur, connaisseur, polisseur* ; mais la plupart sont employés substantivement, soit par ellipse, comme un *flatteur* ; soit par analogie, comme un *polisseur*.

Nous avons près de cent mots qui suivent cette règle.

Il faut en excepter :

BAILLEUR (de fonds), qui fait *bailleresse* ;

DEMANDEUR (qui forme une demande en justice), *demanderesse* ;

DÉFENDEUR (qui se défend contre le demandeur), *défenderesse* ;

PÊCHEUR (qui commet des péchés), *pêcheresse*.

Je crois que dans ces mots, pour éviter l'équivoque, on a enfreint la règle, et qu'on a suivi une autre analogie, celle de *pauvre, pauvre, drôle, drôlesse* (239), parce que l'on aura craint de confondre le féminin de ces substantifs avec celui de *baïlleur* (qui bâille), *demandeur* (qui importune par ses demandes), *pêcheur* (qui prend du poisson), quoique *baïlleur* et *pêcheur* ne s'emploient pas ordinairement au féminin.

Défenderesse s'est dit par analogie avec *demanderesse*.

Il faut encore en excepter :

INVENTEUR, *inventrice* ;

INSPECTEUR, *inspectrice*.

Ceux-ci n'ont pas adopté la terminaison en *euse*, soit par raison d'euphonie, car *inspecteuse, inventeuse*, etc., ne flattent pas agréablement l'oreille ; soit parce que ces mots appartiennent plutôt au style noble qu'à la langue usuelle. C'est un fait remarqué par plusieurs Grammairiens, que pour rendre l'expression plus énergique on s'éloigne souvent de la route ordinaire.

A l'égard des adjectifs en *teur*, non dérivés d'un verbe au participe par le changement de *ant* en *eur*, ils changent *teur* en *trice*, pour le féminin :

DISPENSATEUR, *dispensatrice* ;

CONDUCTEUR, *conductrice* ;

d'une personne qui a une grande réputation dans l'art du chant, on emploie le mot *cantatrice*, qui n'est point une forme particulière de l'adjectif *chanteur*, employé au féminin ; *cantatrice* est le féminin d'un adjectif inusité au masculin.

(239) *Pauvre, borgne* et *drôle* sont communément du masculin et du féminin ; mais les expressions populaires données à une femme ont une inflexion particulière : *c'est une méchante borgnesse, c'est une pauvre, c'est une drôlesse*. (Domergue.)

ACCUSATEUR, *accusatrice*;
INSTITUTEUR, *institutrice*.

Plus de cinquante substantifs suivent cette règle qui vient du latin.

On n'a pas d'exemple du mot *imposeur* employé au féminin, soit comme substantif, soit comme adjectif.

Ceux des adjectifs en *eur* qui éveillent une idée d'opposition ou de comparaison prennent un *e* muet au féminin.

ANTÉRIEUR, <i>antérieure</i> ;	MEILLEUR, <i>meilleure</i> ·
CITÉRIEUR, <i>citérieure</i> ;	MINEUR, <i>mineure</i> ;
EXTÉRIEUR, <i>extérieure</i> ;	POSTÉRIEUR, <i>postérieure</i> ;
INFÉRIEUR, <i>inférieure</i> ;	SUPÉRIEUR, <i>supérieure</i> ;
INTÉRIEUR, <i>intérieure</i> ;	ULTÉRIEUR, <i>ultérieure</i> .
MAJEUR, <i>majeure</i> ;	

AMBASSADEUR, GOUVERNEUR, SERVITEUR, font au féminin *ambasadrice*, *gouvernante*, *servante*. Ces deux derniers sont formés sur les participes *gouvernant*, *servant*.

Les personnes qui savent le latin verront que la plupart des substantifs en *teur* et en *trice* dérivent des mots en *tor* et en *trix* : *accusator*, *accusatrix*, etc.

Chasseur fait *chasseuse*, dans le style ordinaire : *Cette femme est une grande CHASSEUSE*,

(L'Académie.)

Et CHASSERESSE, dans le style poétique : *les nymphes chasseresses*.

(Même autorité.)

NOTA. On peut voir ici que la finale *euse* éveille ordinairement l'idée d'*habitude*.

Les mots qui expriment des *états*, des *actions* convenables à l'homme seul, ou qui sont censés ne convenir qu'à lui, n'ont point de féminin; tels sont : *censeur*, *assesseur*, *appariteur*, *docteur*, *imprimeur*; et même, quoiqu'il y ait des femmes qui *professent*, qui *composent* de la musique, qui *traduisent*, etc., l'usage n'admet point encore *compositrice*, *traductrice*, et l'oreille rejette *professeuse*.

OBSERVATION. — J.-J. Rousseau a employé le féminin AMATRICE : « A Paris, le riche sait tout, il n'y a d'ignorant que le pauvre; cette capitale est pleine d'amateurs et surtout d'*amatrices*, qui font leurs ouvrages comme M. Guillaume faisait ses couleurs. »

Ce mot, dit M. Boniface, est approuvé par les règles de la néologie.

Linguet, Domergue et d'autres savants l'ont également employé, et en ont pris la défense. Cependant le *Dictionnaire de l'Académie*, éditions de 1798 et de 1802, fait remarquer qu'il est encore nouveau; et, en effet, il est si rarement employé qu'on peut dire que les

écrivains, et surtout les Grammairiens, doivent être extrêmement circonspects lorsqu'ils en font usage.

L'Académie en 1835 ne l'admet pas.

On dit *buveuse*, *empaileuse*, *émaileuse*, *colporteuse*, *décroteuse* :

Un certain homme avait trois filles,

Toutes trois de contraire humeur :

Une *buveuse*, une coquette,

La troisième, avare parfaite.

(La Fontaine, *Fable 45*.)

Et Domergue approuve l'emploi de ces mots, quoique l'Académie ne les ait point admis dans son Dictionnaire.

En 1835, l'Académie admet *empaileuse* et *buveuse*, mais seulement dans cette locution *buveuse d'eau*.

Au surplus l'Académie n'est pas la seule autorité qui n'indique pas ces féminins; nous avons consulté beaucoup de Grammaires et de Dictionnaires, et nous ne les y avons pas trouvés, de sorte qu'il faut avouer qu'ils ne sont pas généralement adoptés.

Les féminins des mots *appréciateur*, *consolateur*, *créateur*, *dénonciateur*, *destructeur*, *inventeur*, *scrutateur*, *imitateur*, *législateur*, *adulateur*, *producteur*, *triomphateur*, et quelques autres, peuvent être employés avec succès.

En voici des exemples :

« Heureux qui possède cette philosophie *appréciatrice* de toutes choses! »

(Mercier.)

« Quand l'imagination *créatrice* eut élevé ces premiers monuments, qu'est-il arrivé? le sentiment général fut d'abord sans doute celui de l'admiration. »

(La Harpe, *Introd. au Cours de Litt.*)

« C'était une nation bien *destructrice* que celle des Goths. »

(Montesquieu.)

M. Moreau et M. l'abbé Royou ont aussi employé ce mot; et Richalet l'indique comme le féminin de *destructeur*.

« La nature est l'*inventrice* et la *législatrice* de tous les arts. »

(Vauvenargues.)

« Tel est le morceau qui a allumé la bile *dénonciatrice* de M. de.... »

(Linguet, *Journal polit. et litt.*, t. IX, page 227.)

« Là une industrie *créatrice* de jouissances appelait les richesses de tous les climats. »

(Volney.)

« L'histoire, ainsi que les nations *déprédatrices* et conquérantes, semble avoir pris pour règle d'équité le mot de Brennus : *Væ victis!*

(Marmontel, *Élém. de lit.*, tome IV, livre 2.)

« Rome, cette nouvelle Babylone *imitatrice* de l'ancienne, comme elle enflée de ses victoires triomphante de ses richesses, souillée

« de ses idolâtries, et *persécutrice* du peuple de Dieu, tombe aussi
« comme elle d'une grande chute. »

(Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*, 3^e partie, page 395.)

« Vos ennemis ne seront parvenus qu'à faire graver sur vos mé-
« dailles, *triomphatrice* de l'empire ottoman et *pacificatrice* de la Po-
« logne. »

(Voltaire, lettre à Catherine II.)

Du cœur humain sombres *dominatrices*,

C'est vous surtout, fougueuses passions,

Dont les folles émotions

Des plus chers entretiens nous gâtent les délices.

(Delille, *la Conversation*.)

« Faudra-t-il toujours que l'imagination *adulatrice* ajoutée à la
« majesté d'un débris antique? »

(La Harpe, *Éloge de Voltaire*.)

L'insatiable et honteuse avarice,

Du genre humain pâle *dominatrice*.

(J.-B. Rousseau.)

De mes douleurs noble *consolatrice*.

(Campenon, *l'Enfant prodige*, chant IV.)

O toi! *l'inspiratrice* et l'objet de mes chants.

(Delille, *la Pitié*, chant I.)

« Nous pouvons l'appeler la *restauratrice* de la règle de S. Be-
« noît. »

(Bossuet.)

« La vérité mène à sa suite le doute philosophique, l'analyse *scru-
« tatrice*, la raison aux cent yeux. »

(Domergue.)

« Combien je suis éloigné de ces philosophes modernes qui nient
« une suprême intelligence, *productrice* de tous les mondes! »

(Voltaire.)

Enfin, qui craindrait de dire la peste *désolatrice*, une nation *spo-
« liatrice*; et, en parlant d'une femme, c'est une habile *spéculatrice*,
calculatrice; elle ne sera jamais *délatrice* de personne.

Ces mots et plusieurs autres seraient certainement très bons dans
nos écrivains, dans nos dictionnaires.

Tout ce que l'on vient de lire sur le féminin des adjectifs en *eur* est en partie
extrait du *Manuel des amateurs de la langue française*, par M. Boniface, à qui
nous devons beaucoup d'autres remarques également utiles sur les difficultés de
notre langue.

— Il faut reconnaître que la plupart de ces mots sont très durs et désagréables à
l'oreille. Ils peuvent être réguliers, mais ils ne sont pas harmonieux, et voilà pour-
quoi nos bons écrivains les emploient fort peu. Parmi ceux qui viennent d'être cités,
l'Académie n'admet pas le féminin de *appréciateur*, *calculateur*, *désolateur*,
destructeur, *déprédateur*, *pacificateur*, *spéculateur*, *trionphateur*. A. L.

4° Sont exceptés, les adjectifs en *eux* qui font *euse* au féminin :
neureux, *heureuse*; *vertueux*, *vertueuse*, etc.

5° Les adjectifs en *f*, qui changent cette consonne en *ve*; *bref*,
brève; *neuf*, *neuve*, etc.

6° Les adjectifs ci-après qui font leur féminin de la manière sui-
vante :

ABSOUS (composés et analogues.)	<i>absoute.</i>	JALOUX.....	<i>jalouse.</i>
BEAU.....	<i>belle.</i>	JOUVENCEAU.....	<i>jouvencelle.</i>
BLANC.....	<i>blanche.</i>	LONG.....	<i>longue.</i>
CADUC.....	<i>caduque.</i>	MOU.....	<i>molle.</i>
DOUX.....	<i>douce.</i>	NOUVEAU.....	<i>nouvelle.</i>
EPOUX.....	<i>épouse.</i>	PUBLIC.....	<i>publique.</i>
FAUX.....	<i>fausse.</i>	ROUX.....	<i>rousse.</i>
FAVORI.....	<i>favorite.</i>	SEC.....	<i>sèche.</i>
FOU.....	<i>folle.</i>	TIERS.....	<i>tierce.</i>
FRAIS.....	<i>fraîche.</i>	TURC.....	<i>turque.</i>
FRANG.....	<i>franche.</i>	VIEUX.....	<i>vieille.</i>
GREC.....	<i>grecque.</i>		

1^{re} Remarque. — Les adjectifs *fou*, *mou*, *beau*, *nouveau*, *vieux*,
peuvent être considérés comme ne donnant pas lieu à l'exception,
parce que leur féminin *molle*, *folle*, *belle*, *nouvelle*, *vieille*, se forme
du masculin *fol*, *mol*, *bel*, *nouvel*, *vieil*, dont on fait usage avant un
mot qui commence par une voyelle ou par un *h* muet.

(Dumarsais et le *Dict. de l'Académie*.)

2^e Remarque. — *Fat*, *châtain*, *dispos*, *résous*, n'ont pas de fé-
minin.

3^e Remarque. — On écrivait autrefois, au masculin comme au fé-
minin, les adjectifs *momentanée*, *instantanée*, *éthérée*, *ignée*, *simul-
tanée*, *spontanée*; on les trouve même indiqués ainsi dans le *Dic-
tionnaire de l'Académie* (édit. de 1762) : mais l'usage a fait raison de
cette exception, et ces adjectifs suivent aujourd'hui la règle générale,
c'est-à-dire qu'ils ne prennent deux *e* qu'au féminin. L'Académie,
dans l'édition de 1798, a adopté ce changement, excepté pour le mot
simultanée, auquel elle conserve, dans tous les cas, la terminaison
féminine, et en cela elle est en opposition avec la majorité des bons
écrivains.

En 1835 cette différence a disparu, et l'Académie écrit également *ôtacé*, *crus-
tacé*, *testacé*.

§ II.

DU NOMBRE DES ADJECTIFS.

RÈGLE GÉNÉRALE. Tous les adjectifs, de quelque terminaison qu'ils
soient, forment leur pluriel par la simple addition d'un *s*, soit à la

forme masculine, soit à la forme féminine, *grand, grands; petit, petits; grande, grandes; mou, mous* (240).

(Dumarsais, *Encycl. méth.*, et les Grammairiens modernes.)

Cette règle est sujette à trois exceptions.

1^{re} *Exception*. — Les adjectifs terminés au singulier par *s* ou par *x* ne changent point de forme au pluriel; tels sont *gras, gros, heureux, etc.*; ils ressemblent en cela aux substantifs *chasselas, carquois, croix, sens, etc.*

(Mêmes autorités.)

2^o *Exception*. — Les adjectifs terminés en *eau* au singulier forment leur pluriel au masculin, en ajoutant un *x*: ainsi *beau, jumeau, nouveau*, font *beaux, jumeaux, nouveaux*. (Le *Dict. de l'Acad.*)

3^o *Exception*. — Les adjectifs terminés en *al* forment leur pluriel au masculin en changeant cette terminaison en *aux*; ainsi l'on dira avec l'Académie: des droits *abbatiaux*, des biens *allodiaux*, des verbes *anomaux*, des esprits *arseniciaux*, des fonts *baptismaux*, des nerfs *brachiaux*, des édits *bursaux*, des péchés *capitiaux*, des points *cardinaux*, des lieux *claustraux*, des héritiers *collatéraux*, des officiers *commensaux*, des effets *commerciaux*, des remèdes *cordiaux*, des droits *curiaux*, des prix *décennaux*, des biens *domaniaux*, des deniers *dotaux*, des poids *égaux*, des ornements *épiscopaux*, des droits *féodaux*, des points *fondamentaux*, des principes *généraux*, des juges *infernaux*, des points *lacrymaux*, des sinus *latéraux*, des moyens *légaux*, des princes *libéraux*, des usages *locaux*, des remèdes, des *jeux martiaux*, des peuples *méridionaux*, des préceptes *moraux*, des juges *municipaux*, des conciles *nationaux*, des habits *nuptiaux*, des psaumes *pénitentiaux*, des nombres *ordinaux*, des peuples *orientaux, occidentaux*, des biens *patrimoniaux*, des ornements *pontificaux*, des juges *présidiaux*, des cas *prévotaux*, des articles *principaux*, des verbes *pronominaux*, des jeux *quinquennaux*, des notaires *royaux* (241), des biens *ruraux*,

(240) L'Académie indique le pluriel masculin de cet adjectif; il fait *mous* avec un *s* et non pas un *x*, comme l'a écrit Rollin ou son imprimeur.

(Féraud, Gattel, M. Laveaux.)

(241) L'adjectif *royal* précédé des substantifs *lettres, ordonnances*, fait *royaux* et non *royales*: les *lettres royales* sont les lettres qui s'expédient en chancellerie, au nom du roi.

Ménage (chapitre 26 de ses *Observations*) est d'avis que ce pluriel féminin *royaux* vient de ce qu'autrefois on l'employait, en toute occasion, pour le féminin comme pour le masculin.

Toutefois, dit Fabre, p. 195 de sa Grammaire, si l'usage autorise ces locutions

des ornements *sacerdotaux*, des mots *sacramentaux*, des droits *seigneuriaux*, des pays *septentrionaux*, des vases *sépulcraux*, des pouvoirs *spéciaux*, des ressorts *spiraux*, des règlements *synodaux*, des trésoriers *triennaux*, des arcs *trionphaux*, des offices *véniaux*, des cercles *verticaux*, des esprits *vitaux*.

L'Académie ne s'est pas expliquée sur beaucoup d'autres adjectifs qui ont, au singulier, leur terminaison en *al*; cependant comme nous pensons avec Domergue que la plupart, pour ne pas dire tous, du moins si l'on en excepte ceux dont on ne fait usage qu'avec des substantifs féminins, peuvent s'employer au pluriel, alors c'est à l'analogie de décider s'ils doivent se terminer en *als* ou en *aux*, puisque ces deux terminaisons sont également grammaticales. Toutefois, pour la satisfaction de nos lecteurs, nous allons présenter des observations sur chacun de ces adjectifs.

AMICAL: le pluriel de cet adjectif n'est indiqué nulle part; mais puisque l'on dit *un conseil amical*, pourquoi ne serait-il pas permis d'exprimer cette idée au pluriel? et pourquoi blâmerait-on celui qui dirait: *j'ai des conseils amicals* à vous donner?

Boiste donne *amicaux*. L'Académie ne reconnaît pas ce pluriel.

ANNAL: Féraud et Trévoux disent *des arrêts annaux*.

ARCHIÉPISCOPAL: le pluriel n'est pas indiqué; mais, puisque l'Académie dit *épiscopaux*, il n'est pas douteux qu'on peut dire *archiépiscopaux*.

AUSTRAL: Féraud est d'avis qu'il ne faut dire ni *australs* ni *austraux*; et il se fonde sur ce que l'on n'emploie cet adjectif qu'avec le mot féminin *terre* et avec le mot *pôle*: *pôle austral* ou *méridional*, qui ne saurait se dire au pluriel; cependant dans le *Dictionnaire de l'Académie* (édit. de 1798 seulement) et dans celui de M. Laveaux, on trouve les *signes austraux*.

AUTOMNAL: le même Grammairien (Féraud) ne croit pas que l'on puisse dire *les trois mois automnaux*, mais bien *les trois mois d'automne*. L'Académie et plusieurs lexicographes disent positivement

rebelles à la loi de l'accord, il ne faut pas oublier qu'elles ne sont usitées qu'au pluriel; et, excepté ces termes de formule, on dit au féminin *royales*: « Il y avait autrefois en France plusieurs abbayes *royales*. » (L'Académie.) — « La clémence et la libéralité sont des vertus *royales*. »

(Le *Dict. critique* de Féraud et le *Dict.* de Trévoux.)

NOTA. Aujourd'hui, en parlant des ordonnances nouvelles qui émanent de l'autorité royale, on dit *des ordonnances royales*.

que ce mot n'a point de pluriel masculin; cependant, comme le fait observer M. Chapsal, n'est-ce pas être bien scrupuleux que de ne pas vouloir qu'on dise *les trois mois automnaux*? Lorsqu'une expression est réclamée par la pensée, et qu'elle a pour elle l'analogie et la raison, pourquoi ne pas l'employer? Le *Dictionnaire* de M. Laveaux met des *fruits automnaux*.

BANAL : Trévoux et M. Laveaux disent des fours *banaux*, et l'usage paraît avoir adopté cette expression.

L'Académie l'admet.

* BÉNÉFICIAL : ce mot, ne s'employant qu'avec les substantifs féminins *matière, pratique*, ne doit point être en usage au pluriel masculin (242).

BIENNAL : puisque l'on dit, d'après l'Académie, des officiers *trienaux*, pourquoi ne dirait-on pas des officiers *biennaux*, des emplois *biennaux*.

L'Académie l'admet aujourd'hui.

* BORÉAL : cet adjectif ne s'employant qu'avec les mots féminins *terre, régions, contrées, aurore*, etc., et avec le mot masculin *pôle*, et n'y ayant qu'un *pôle boréal* (côté du nord), on ne saurait lui donner un pluriel masculin.

* BRUMAL, ne s'employant qu'avec les mots féminins *plantes et fêtes*, ne peut pas non plus avoir de pluriel au masculin.

BRUTAL : Bossuet a dit (dans son *Disc. sur l'hist. univ.*, page 480) des conquérants *brutaux*; Vaugelas, des esprits *brutaux*; Molière, dans les *Femmes savantes*, des sentiments *brutaux*; et Buffon, des habitants *brutaux*.

L'Académie confirme.

* CANONIAL, ne se disant qu'avec les mots féminins *heure, maison*, ne doit point avoir de pluriel au masculin.

CÉRÉMONIAL : Trévoux et Gattel emploient ce mot comme adjectif : *préceptes cérémoniaux*.

L'Académie ne reconnaît pas cet adjectif.

COLLÉGIAL : l'Académie observe que ce mot n'est guère en usage qu'au féminin et dans cette phrase : *église collégiale*; mais Féraud pense qu'on le dit aussi de ce qui sent le collège : *poète collégial, production collégiale*; dans Gresset, on trouve un exemple de ce mot

(242) NOTA. Nous ferons précéder d'un astérisque tous les mots dont on ne fait point usage au pluriel masculin.

employé au pluriel masculin : des *poètes collégiaux*; et Trévoux parle de *chapelains collégiaux*, qui formaient les six collèges de la cathédrale de Rouen.

COLOSSAL : l'Académie, dans son *Dictionnaire*, n'emploie cet adjectif qu'avec les mots féminins *figure, statue*; aussi dit-elle que *colossal* n'a de pluriel qu'au féminin. Cependant on dit *monument, édifice colossal*, et même *pouvoir colossal*; d'après cela, qui empêcherait de faire usage de ces mots au pluriel masculin, et conséquemment de dire, avec M. Daunou, des *monuments*, des *édifices colossaux* ou *colossaux*?

L'Académie, en 1835, dit *empire colossal*; mais elle ne reconnaît pas le pluriel.

CONJUGAL : les Grammairiens et les lexicographes n'indiquent pas de pluriel à ce mot, mais il nous semble que l'on pourrait très bien dire des *liens, des devoirs conjugaux*.

CRURAL : les meilleurs anatomistes disent des nerfs *cruraux, cérébraux, rénaux*, et il n'y a pas un seul adjectif que les chirurgiens, comme terme de leur art, aient fait terminer autrement que par *aux*.

DÉCEMVRAL : on ne trouve nulle part *décemviraux* au pluriel; mais, si l'on avait besoin de ce terme, je ne vois pas pourquoi on ne l'emploierait pas.

DÉCIMAL : cet adjectif n'étant d'usage que dans ces phrases : *fraction décimale, calcul décimal*, paraît ne devoir point avoir de pluriel au masculin; cependant nombre d'écrivains ont dit *les calculs décimaux*.

DÉLOYAL : voyez plus bas *loyal*.

DIAGONAL : cet adjectif, disent les lexicographes, n'étant d'usage qu'avec le mot *ligne*, ne saurait avoir de pluriel au masculin; cependant, puisque l'on dit un *plan horizontal*, pourquoi ne dirait-on pas un *plan diagonal*, et dès-lors des *plans diagonaux*?

* DIAMÉTRAL : cet adjectif, ne s'employant qu'avec le mot féminin *ligne*, n'a pas de pluriel au masculin.

DOCTRINAL : Trévoux et M. Laveaux disent des *jugements doctrinaux*.

C'est aussi l'avis de l'Académie.

ÉLECTORAL : quoique les lexicographes n'indiquent pas le pluriel de cet adjectif, il est certain cependant que l'usage lui en désigne un, comme dans cette phrase : *collèges électoraux*.

L'Académie le reconnaît.

ÉQUILATÉRAL : l'Académie et d'autres autorités disent des *sinus*

latéraux; il nous semble que des *triangles équilatéraux* ne sonnraient pas plus mal.

ÉQUINOXIAL : l'Académie, Trévoux, Féraud, etc., n'indiquent ni le pluriel masculin, ni le pluriel féminin de ce mot; cependant les géographes et les astronomes appellent *points équinoxiaux* les deux points de la sphère où l'équateur et l'écliptique se coupent l'un l'autre; et Gattel indique ce pluriel dans son *Dictionnaire*.

L'Académie l'a admis.

* EXPÉRIMENTAL, ne s'employant qu'avec les mots féminins *philosophie, physique, preuve*, etc., n'a point de pluriel au masculin.

FATAL : Saint-Lambert a dit :

Fuyez, volez, instants *fatals* à mes désirs ;

cependant Trévoux et Féraud ne veulent pas que ce mot ait un pluriel au masculin.

L'Académie dit qu'il est peu usité.

FÉAL : ce vieux mot, dit l'Académie, qui signifie *fidèle*, était, il y a peu de temps, encore en usage dans les ordonnances royales : *à nos amés et féaux conseillers*.

FINAL : Féraud dit positivement que cet adjectif n'a point de pluriel au masculin; cependant plusieurs Grammairiens, parmi lesquels il faut citer Beauzée et Dumarsais, ont dit *des sons finals*.

FISCAL : le pluriel de cet adjectif n'est point indiqué; cependant on dit *des avocats, des procureurs fiscaux*.

L'Académie l'a décidé.

FRUGAL : Féraud est d'avis qu'on ne dit point des hommes *frugals* ni *frugaux*; mais il nous semble que des *repas frugals* ne serait point incorrect.

L'Académie rejette le pluriel.

GLACIAL : l'Académie, Gattel, Féraud et d'autres lexicographes sont d'avis que ce mot n'a point de pluriel au masculin. Cependant Bailly l'astronome a dit des *vents glacials*, et assurément l'oreille n'en est pas blessée.

GRAMMATICAL : Beauzée a dit *des accidents grammaticaux*; et M. Raynouard (*Éléments de la Grammaire de la langue romane*), *des rapports grammaticaux*.

L'Académie approuve.

HORIZONTAL : des *plans horizontaux* ne nous semble pas être une expression incorrecte.

IDÉAL : Féraud et Gattel pensent qu'on ne dit point *des trésors*

idéaux, mais bien *des trésors en idée*; Buffon a dit cependant *des êtres idéaux*, et on ne peut que l'approuver.

ILLÉGAL : le pluriel n'est point indiqué; mais de même que l'on dit *des moyens légaux*, ne pourrait-on pas dire *des moyens illégaux*?

L'Académie l'a admis. A. L.

IMMORAL : cet adjectif est trop nouveau pour que nous en puissions citer des exemples au masculin pluriel; mais puisqu'on dit *des préceptes moraux*, on peut très bien dire *des principes immoraux*.

IMPARTIAL : Trévoux a dit *des historiens impartiaux*, et La Harpe (*Cours de littérature*, tom. VIII, p. 66) : *des juges impartiaux*; ce pluriel a même passé dans la conversation.

L'Académie ne le mentionne pas. A. L.

IMPÉRIAL, INÉGAL : aucun Grammairien, si ce n'est M. Laveaux, n'indique de pluriel à ces deux adjectifs; mais s'exprimerait-on incorrectement si l'on disait *des ornements impériaux, des mouvements inégaux*?

L'Académie admet l'un et l'autre. A. L.

INITIAL : les lexicographes ne donnent d'exemple de cet adjectif qu'avec un mot féminin; cependant, puisqu'on dit *des sons finals*, l'analogie n'autorise-t-elle pas à dire, comme Beauzée et Dumarsais, *des sons initials*.

* LABIAL, LINGUAL : comme on ne fait usage de ces adjectifs que dans : *offres labiales, consonnes, lettres labiales, linguales*, l'un et l'autre ne sauraient avoir de pluriel au masculin.

LITTÉRAL : Féraud veut que cet adjectif n'ait pas de pluriel au masculin; cependant le P. Berruyer a dit *des commentaires littéraux*; Fabre d'Olivet, *des caractères littéraux*; et Trévoux cite le P. Lagny, qui a dit *des membres littéraux*.

L'Académie se tait sur ce pluriel. A. L.

LOMBRICAL : Wailly, Trévoux, Féraud, Boiste et Roland appellent *muscles lombricaux* les quatre muscles qui font mouvoir les doigts de la main.

Ce mot n'est pas dans le *Dictionnaire de l'Académie*. A. L.

LOYAL : on ne donne pas ordinairement de pluriel à cet adjectif; cependant, dans le style de chancellerie, on dit : *Mes bons et loyaux sujets*; et d'après l'Académie : *les frais et loyaux coûts* (terme de pratique); alors *des procès loyaux* trouveront peut-être grâce aux yeux de nos lecteurs. — Par la même raison, il doit être permis de dire : *Mes déloyaux sujets, des procédés déloyaux*.

L'Académie admet de bons et loyaux services. A. L.